Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502529-20261019-2026_10_01-DE

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES LANDES

Département d'Ille et Vilaine

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 octobre 2026

Convocation du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, les dix-neuf octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 12
Votants	: 14

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Marie-Noëlle GEORGEAULT, Mickaël LERÉTRIF, Joël DÉSILLES, Marylène MÉRET, Franck ROUXEL, Patrice LEQUEUX, Patricia RONDEAU, Vincent DÉSILLE, Nicolas ROCHER, Marie MARTIN, , Laura FAUVEL-LARCHER

Absents Excusés : Jocelyne GAUTIER, Samuel GARDAN qui a donné pouvoir à Marie-Noëlle GEORGEAULT, Virginie BASSET qui a donné pouvoir à Marie MARTIN.

Absent :

Monsieur Vincent DESILLE a été nommé secrétaire de séance.

SDE 35 - EFFACEMENT DES RESEAUX AUX LACS – VALIDATION ESTIMATIF DEFINITIF

2026-10-01

La commune de Saint-Aubin-des-Landes a sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35) pour la réalisation d'une opération d'effacement de réseaux aux Lacs. Cette opération, menée sous maîtrise d'ouvrage SDE 35, vise à l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, conformément aux compétences déléguées au syndicat. L'estimatif définitif transmis par le SDE 35 permet de finaliser le cadre financier de cette opération, dont les modalités ont été définies en concertation avec la collectivité. La validation de cet estimatif s'inscrit dans la continuité des engagements pris par la commune pour moderniser ses infrastructures et améliorer la qualité du service public.

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique ;
VU les compétences déléguées au SDE 35 pour les opérations d'effacement des réseaux, notamment par délibération du 2 décembre 2020 ;
VU l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique, qui prévoit que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération » ;
CONSIDÉRANT que l'effacement des réseaux aériens aux Lacs répond à un besoin d'amélioration du cadre de vie et de sécurisation des infrastructures ;
CONSIDÉRANT que le SDE 35, en tant que maître d'ouvrage désigné, assure la coordination des études, l'optimisation des investissements publics et la gestion administrative et financière de l'opération ;
CONSIDÉRANT que l'estimatif définitif présenté par le SDE 35 permet de finaliser le cadre financier de l'opération, conformément aux modalités convenues entre les parties ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502529-20261019-2026_10_01-DE

- **Valide l'estimatif définitif du SDE 35 pour les travaux d'effacement des réseaux aux Lacs, tel que présenté ci-dessous et note que la participation financière de la collectivité s'élève à 128 031,27 €.**

Travaux sur le réseau électrique

Détail des modalités financières	
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	113 174.11 €
TAUX SDE	40.00 %
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	45 269.64 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	67 904.46 €
T.V.A	0.00 €
MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	**67 904.46 €**

Travaux sur le réseau d'éclairage public

Détail des modalités financières	
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	45 385.13 €
TAUX SDE	50.00 %
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	22 692.56 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	22 692.56 €
T.V.A	0.00 €
MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	**22 692.56 €**

Travaux sur les infrastructures de télécommunications

Détail des modalités financières	
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	31 195.21 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	31 195.21 €
T.V.A	6 239.04 €
MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	**37 434.25 €**

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération, y compris l'avenant ou la convention correspondante.**
- **Précise que les crédits nécessaires à la couverture de la participation financière de la commune seront inscrits au budget communal en conséquence.**

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance, **Le Maire,**

MAIRIE DE ST AUBIN-DES-LANDES

Vincent DESILLE **Christophe FESSELIER**